



## Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 31 1992

UNISA COLLECTION

Distr.  
GENERALES/24491  
26 août 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 25 AOUT 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les allégations et les affabulations qui figurent dans la lettre du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du 10 août 1992 (S/24414).

1. Dans cette lettre, le Chargé d'affaires par intérim a communiqué des informations trompeuses et formulé des allégations sans fondement, qu'il a obtenues de ce qu'il a appelé "différentes sources indépendantes", au sujet de la situation dans le sud de l'Iraq qu'il a qualifiée de "menace qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et internationales".

Dans sa lettre, l'Iran, se prétendant préoccupé par la situation de la population civile de l'Iraq et liant celle-ci à la paix et à la sécurité internationales, révèle certains aspects du rôle iranien dans le plan américano-anglo-français, lequel vise, en violation des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, à perpétrer une nouvelle agression contre l'Iraq et à mettre le plus gravement en péril la sécurité, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de ce pays.

Les événements récents ont démontré directement et indirectement la participation de l'Iran au plan d'agression contre l'Iraq. Cette participation a pris la forme de l'infiltration de saboteurs iraniens dans la région des marais iraqiens. Cette ingérence de l'Iran et le moment auquel elle se produit ne peuvent que nous amener à nous poser de nombreuses questions quant au lien qui existe entre, d'une part, les actes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq qu'a commis et que continue de commettre l'Iran et, de l'autre, la politique douteuse des Etats-Unis d'Amérique et de ses alliés qui vise elle aussi à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iraq, et l'annonce officielle faite par ces pays qu'ils utiliseraient la force brutale pour procéder à une partition de l'Iraq. Le Gouvernement iranien n'a pas saisi que le plan de partage de l'Iraq sur des bases raciales et sectaires met grandement en péril l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats de la région et de l'Iran en particulier et que

L'objectif fondamental de ce plan consiste à priver non seulement l'Iraq mais tous les Etats de la région des fondements de leur puissance politique et économique et à les jeter dans un enfer de luttes raciales et sectaires sans fin en vue de les placer sous leur contrôle et de ressusciter, sous des formes et des modalités différentes, l'abominable ère du colonialisme. Il aurait été préférable que l'Iran s'abstienne de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iraq et accepte l'initiative de l'Iraq tendant à établir de bonnes relations de voisinage entre les deux pays, que le Président de la République d'Iraq a présentée dans une lettre qu'il a adressée le 14 août 1990 au Président de la République islamique d'Iran.

En vue de faire connaître à la communauté internationale les plans iraniens visant à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iraq et à mettre en péril la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de ce pays, je vais mentionner ci-après un certain nombre d'actes d'ingérence que l'Iran a commis récemment et dont nous pouvons démontrer la véracité par des preuves tangibles :

L'Iran a établi un vaste programme d'infiltration dans la région méridionale de l'Iraq en vue de créer une présence iranienne permanente dans cette région et de se livrer ainsi à des opérations de sabotage de vaste envergure, mettant à profit, à cet effet, l'expérience qu'il a acquise en mars 1991 lors de sa première tentative d'infiltration en Iraq qui s'était soldée par un échec. L'Iran a formé des saboteurs iraniens qui maîtrisent parfaitement la langue arabe pour s'acquitter de cette mission. Ce pays a en outre recruté des mercenaires et eu recours à la coercition et au lavage de cerveaux pour inciter ses prisonniers iraquiens à trahir leur pays et pour les mettre au service de son plan, en violation de toutes les conventions et de tous les instruments internationaux relatifs au traitement des prisonniers. Par ce plan, l'Iran vise à atteindre les objectifs ci-après :

- a) Recueillir des informations politiques et économiques sur l'Iraq et l'emplacement de ses camps militaires, de ses installations industrielles civiles et de ses entrepôts de denrées alimentaires;
- b) Commettre des assassinats contre un certain nombre de responsables officiels iraquiens en vue de déstabiliser le pays;
- c) Lancer des attaques armées contre les unités militaires iraquiennes dans la zone frontalière et dans d'autres régions;
- d) Mettre en place et développer des bases secrètes de saboteurs dans la zone orientale des marais de l'Iraq qui longe la frontière iraquo-iranienne, dans le sud, puis les faire s'infiltrer dans les marais de l'Iraq. L'Iran a fourni à ses saboteurs des cartes d'identité, des documents et des sceaux contrefaits;
- e) Commettre des actes de terrorisme, des assassinats et des vols sur les routes et dans les villes et lancer des attaques contre les installations gouvernementales et les camps à titre de préparatif d'une action de grande

envergure, similaire à l'infiltration iranienne et au sabotage systématique survenus en mars 1991 mais cette fois-ci en commençant de l'intérieur de l'Iraq puis en procédant, dans une phase ultérieure, à une vaste infiltration à travers la frontière;

f) Fournir aux infiltrés iraniens de la fausse monnaie iraquienne qui a été fabriquée en Iran pour être diffusée à l'intérieur de l'Iraq afin d'ébranler la confiance dans la monnaie iraquienne et de saper l'économie nationale.

2. L'Iran a déjà mis en oeuvre les parties ci-après de son plan :

a) Il a formé et instruit des saboteurs qui se sont infiltrés dans les camps iraniens ci-après : Ahwaz, Al-Muhammarah, Abadan, Bakhtaran et Sarbil Zahab. Un grand nombre de ces effectifs ont été introduits d'Iran vers le marais de Huwayzah puis vers les marais de l'ouest. L'Iran poursuit son opération à partir de cette zone en vue de faciliter l'infiltration de ses agents dans l'intérieur du pays;

b) Il a mis en place à proximité de la frontière iraquienne (Chalamjah, dans la région de Bassorah, au sud de Khanaqin), plus de 10 centres de renseignements en plus des quatre centres de renseignements iraniens qui existent à l'intérieur de l'Iraq dans les villes septentrionales de Dahuk, Shaqlawah, Diyanah et Kalar. Ces centres avaient pour mission d'organiser et de superviser les opérations d'infiltration;

c) Des armes, du matériel militaire, de la fausse monnaie et des publications ont été introduits en Iraq, en particulier dans la région des marais et dans les zones septentrionales du pays;

d) La station de radio de propagande anti-iraquienne transmet des instructions à l'intention des saboteurs et les autres stations continuent à diffuser des communiqués et des bulletins d'information anti-iraquiens;

e) Des agents infiltrés iraniens ont assassiné plus de 15 responsables iraqiens dans les gouvernorats de Bassorah, de Missan, de Dhikar, ainsi que dans les régions voisines des marais. En outre, plus de 30 attaques ont été lancées contre des véhicules civils qui circulaient notamment sur les autoroutes du centre et du sud du pays. Plusieurs agressions ont également été commises contre des habitations civiles situées dans des régions proches des marais.

3. Les autorités iraqiennes compétentes sont parvenues, du moins en partie, à déjouer ce plan :

a) En avril 1992, un réseau d'espionnage iranien dirigé par des officiers iraniens basés à Ahwaz a été découvert à Bassorah;

b) Des réseaux d'espionnage opérant sous le nom du Hezbollah, un parti iranien identique à celui qui est implanté au Liban et dont on sait qu'il relève directement des autorités de Téhéran, et plus précisément des services de renseignements militaires et des services de renseignements des Gardiens de la révolution iraniens ont aussi été découverts. Certains des membres de ces réseaux ont avoué qu'ils avaient pour mission d'assassiner des fonctionnaires d'institutions et d'organisations internationales afin de créer des tensions entre l'Iraq et ces dernières;

c) Au début du mois de juillet 1992, les autorités iraqiennes ont démantelé un réseau d'espionnage et de sabotage qui travaillait pour le compte des services de renseignements iraniens, qui était placé sous les ordres du responsable des services de renseignements iraniens à Ahwaz, le dénommé Ahmad Faraznadeh. Les membres du réseau avaient en leur possession des armes et des explosifs de fabrication iranienne ainsi que de faux documents iraqiens imprimés en Iran et des coupures de faux billets de 50 dinars iraqiens. Ils ont avoué que les services de renseignements iraniens avaient recruté de nombreux mercenaires qui devaient commettre des actes de sabotage à l'intérieur du territoire iraqien et avaient installé, en des endroits reculés de la région des marais du sud, des bases destinées à accueillir leurs collaborateurs et agents. Les agents qui opéraient à partir de ces bases avaient pour mission de lancer des attaques contre des unités de l'armée iraqienne, d'attaquer des bases militaires, de barrer les routes et de dévaliser les civils. Ces bases avaient été équipées de matériel de radiotransmission de type Racal qui devait servir à transmettre les informations recueillies dans la région des marais au centre des services de renseignements d'Ahwaz, au moyen de postes émetteurs reliés à des appareils Racal installés en Iran. L'interrogatoire auquel ont été soumis quatre des membres du réseau a permis de dégager ce qui suit :

- Les intéressés ont avoué qu'ils s'étaient infiltrés illégalement en Iraq à partir du territoire iranien après avoir été formés par les services de renseignements iraniens au maniement de différents types d'armes et d'explosifs devant servir à perpétrer des actes de sabotage;
- Ils ont reconnu avoir participé aux actes de trahison et de trahison de mars 1991 et s'être enfuis en Iran après avoir affronté les forces iraqiennes dans la ville d'Al Amira;
- Ils ont aussi avoué que l'Iran les avait chargés de recueillir des renseignements sur les unités militaires iraqiennes; de recruter des partisans, en utilisant différents moyens d'incitation matériels et en se réclamant du "Hezbollah", groupe qui relève directement des services de renseignements des Gardiens de la révolution et fait partie du Ministère des services de renseignements iraniens; de mettre sur pied des groupes de sabotage, d'ouvrir des centres permanents et mobiles de sabotage à Ahwaz, et de préparer les nouvelles recrues à commettre de nouveaux actes séditionnels analogues à ceux qui avaient été perpétrés lors des événements de mars 1991;

- Ils ont aussi avoué que l'Iran leur avait confié pour mission d'ouvrir des voies de passage qui devaient leur permettre de s'infiltrer dans la région des marais pour entrer en rapport avec les autres éléments du groupe pour s'assurer un "refuge" à l'intérieur de l'Iraq, puis de regagner l'Iran afin d'y recevoir un appui financier et moral et d'obtenir différents types d'armes;
- Ils ont reconnu avoir introduit en Iraq, en passant par Hour Al Mashrah (gouvernorat de Missan), des explosifs et des faux billets en utilisant de faux papiers et de faux cachets qui leur ont été procurés par les services de renseignements iraniens;
- Ils ont également reconnu avoir organisé les opérations de sabotage suivantes :
  - Destruction du casino "Al Banafsaj" et d'un autre casino dans la ville d'Al Amira, le 2 janvier 1992, en utilisant des charges explosives;
  - Dépôt d'une charge d'explosifs derrière le siège du gouvernorat de Missan le 25 mars 1991;
  - Ils ont reconnu que les explosifs qu'ils ont introduits en Iraq à partir de l'Iran pour perpétrer des actes de sabotage, semer le désordre et terroriser la population, sont de fabrication iranienne - fait établi, par ailleurs, par l'analyse balistique des charges qui ont explosé ou celles qui ont été désamorçées -; que les services de renseignements iraniens leur avaient demandé de faire disparaître les emballages en papier et en carton contenant les armes, les explosifs et autres matériels de sabotage qui portent des indications sur leur origine iranienne, et ce afin de ne laisser aucune preuve de la participation de l'Iran à ces actions de sabotage.

d) Cent soixante-huit prisonniers de guerre iraquiens enregistrés auprès de la Croix-Rouge internationale ont été arrêtés. Pendant leur détention, le régime iranien les avait placés dans des conditions psychologiques insupportables et leur a fait subir un lavage de cerveau pour les retourner contre leur propre pays. La plupart d'entre eux se sont rendus aux unités militaires iraquiennes stationnées à la frontière entre l'Iraq et l'Iran.

e) Dans la nuit du 23 au 24 juillet 1992, une unité iranienne forte de 150 hommes armés a attaqué les unités iraquiennes dans la zone de Khanaqin située à six kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien. Cette violation du cessez-le-feu a été signalée à l'équipe des observateurs des Nations Unies.

f) Dans les zones des marais et de Khanaqin, les autorités iraquiennes ont saisi des équipements d'origine iranienne ainsi que des documents et de faux papiers d'identité qui étaient en possession des éléments iraniens infiltrés. Ces pièces à conviction ont été présentées à la presse et aux

correspondants des agences de presse accréditées en Iraq le jeudi 6 août 1992. Vous trouverez ci-joint des exemplaires de ces pièces à conviction, et je vous transmettrai dans une prochaine correspondance les originaux des documents et pièces d'identité et les cachets saisis sur les éléments infiltrés, ainsi qu'un film vidéo contenant les aveux de certains éléments du réseau de sabotage envoyés par l'Iran, et un autre film vidéo montrant un entretien avec certains prisonniers iraqiens enregistrés auprès de la Croix-Rouge internationale et qui ont été contraints par le régime iranien à travailler contre leur pays.

Monsieur le Secrétaire général,

Toutes ces preuves et de nombreuses autres témoignent de l'implication du Gouvernement iranien dans le plan ourdi contre l'Iraq par les Etats-Unis, et de sa violation des principes de bon voisinage ainsi que de son ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq. Ces preuves constituent également un démenti cinglant au contenu de la lettre iranienne susmentionnée, qui n'est qu'un tissu d'allégations mensongères et une vaine tentative de s'abriter derrière des slogans creux et des affirmations démenties par les faits, les documents, et les preuves matérielles qui témoignent des actes d'agression dont le régime iranien s'est rendu coupable envers la République et le peuple iraqiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abd al-Amir AL-ANBARI



کارت و شناسنامه  
 واحد بسیج مستضعفین  
 نام خانوادگی: محمد سوری  
 نام پدر: محمد حسین  
 نام پدر: محمد حسین

تاریخ صدور: ۱۳۱۳

محل صدور: ...

مرکز اسلامی  
 بررسی‌های سیاسی

محل صدور: ...  
 نام یکی از مجامعین: ...

شماره پلاک: ۶۳۶-۵۳۵

بسمه تعالی

تاریخ اعزام: ۱۳۰۵/۴/۱۰

کارت پلاک

نام و نام خانوادگی: محمد السید سکنی نام پدر: محمد حسین

شماره شناسنامه: ۱۳۰۹ تاریخ تولد: ۱۳۰۹ اعزام از: مشهد

نوع عضویت:  رسمی  افتخاری  قراردادی  بسیج  وظیفه

آدرس محل سکونت: مشهد

تلفن: ...

این کارت صرفاً برای مشخص کردن هویت فرد است و هیچگونه ارزش دیگری ندارد.



کارت شناسایی  
لشکر ۹ بیدار  
جهاهدین عراقی



نام و نام خانوادگی: عبد عتاس

نوع عضویت: سج و پیش

شماره کارت: ۴۴۱۳ - ۴

مدت اعتبار تا: ۱۳۷۰/۶/۳۰

نام پدر: پورسای

رقیب ستاد لشکر ۹ بیدار

شماره: ۲۷۵۵۹ به نامی

عبد جلیل اکسین فرقی مرخصی در زندگان تاریخ: ۱۳۸۱/۲/۱۰

برادر: محمد فولاد زعفرانی نوع عضویت: سج


جسی محمد آموزش فقط فنی توانمند است. ۶ روز از تاریخ: ۱۳۸۱/۳/۱۰

لغایت ۱۳۸۱/۴/۱۰ به مقصد اصفهان از مرخصی استفاده نماید

ملاحظات: در زمان مرخصی

توجه: این برگ را بلافاصله بعد از اتمام مرخصی به واحد مربوطه تحویل دهید





کارت ویژه حقوقی


نام و نام خانوادگی: محمد علی قاسمی

تاریخ تولد: ۱۳۲۸

شماره شناسنامه: ۵۰۳۳۸

اعتبار این کارت از تاریخ ۱۳۷۱ میسر است.

این کارت مخصوص حقوق است و اعتبار دیگری ندارد.



کارت شناسنامه

نام و نام خانوادگی: محمد علی قاسمی

تاریخ تولد: ۱۳۲۸

شماره شناسنامه: ۵۰۳۳۸

شماره کارت: ۶۵۰۷۲

تاریخ اعتبار: ۱۳۷۱

این کارت شناسنامه است و اعتبار دیگری ندارد.

شماره پلاک: ۳۳۲-۹۲۲-۴

بسمه تعالی تاریخ اعزام: ۱۳۷۱

کارت پلاک

نام و نام خانوادگی: محمد علی قاسمی نام پدر: محمد

شماره شناسنامه: ۵۰۳۳۸ تاریخ تولد: ۱۳۲۸ از این تاریخ به بعد

نوع عضویت:  رسمی  افتخاری  قراردادی  سبج  وظیفه

آدرس محل سکونت: تهران

تلفن: ۱۲۳۴۵۶


این کارت سزا برای منقضی کردن هویت فرد است و هیچگونه ارزش دیگری ندارد.

S/24491  
Français  
Page 10

Handwritten document in Arabic script, likely a passport application or official form. The text is dense and covers most of the page. A large, dark, irregular mark or stamp is present in the lower-left quadrant of the document, partially overlapping the text.

Official document in Arabic script, possibly a passport or identification card. It features a small portrait of a man on the left side. The text includes fields for personal information, such as name and date of birth, with some handwritten entries. A circular stamp or seal is visible at the bottom of the document.

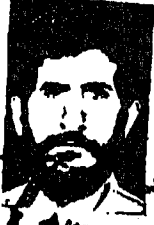
کارت شناسایی  
لشکر و بادر  
جمهوری عراق



نام و نام خانوادگی: ...  
تاریخ و محل تولد: ...  
نوع عضویت: ...  
شماره کارت: ۴۲۰  
مدت اعتبار: ۱۳۷۲/۱۵

رئیس ستاد لشکر و بادر


کارت شناسایی سپاه بادر  
سپح بردی



نام: عبد الحمید حسین کتبهیر السکینر  
تاریخ و محل تولد: ۱۳۴۵ بصره  
شماره کارت: ۵۶۱  
تاریخ اعتبار: ۱۳۷۲/۱۵

رئیس ستاد لشکر و بادر

کارت شناسایی  
لشکر و بادر  
جمهوری عراق



نام و نام خانوادگی: عبدالمجید علی  
نام پدر: ...  
نوع عضویت: ...  
شماره کارت: ۲۰۴۸  
مدت اعتبار: ۱۳۷۰/۸/۱

رئیس ستاد لشکر و بادر

المنظمة العالمية للصحة  
72.011  
م/ز  
القطر

مادة بوجيت قانون الاموال لسنة ٨٠

الاسم



الاسم واللقب محمد صالح

التاريخ

الاسم واللقب محمد صالح

الاسم

التاريخ

الاسم واللقب محمد صالح

التاريخ

الاسم واللقب محمد صالح

التاريخ



Handwritten document in Arabic script on lined paper. It includes a portrait of a man, a circular official seal, and various lines of text. The text appears to be a formal record or certificate, possibly related to the individual in the portrait. There are several lines of text above and below the portrait and seal, and some text is written in a larger, bolder script, possibly indicating a signature or title.

علی امینی

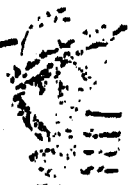
بیتنام

شماره ۱۷۵۲

تاریخ ۳/۶/۷۷

پست (نام)

سفارتی



( و اعدائیم ما استظفتم من آئوه )

به ادیبانهای محترم مسجر جاده حاج عمران در خلال ۶۴ ازمینه  
از پسرماندهی معور پسرانشهر قرارگاه نمر رمضان

موضوع: تسرد

سلام علیکم

احتراما انراذ نبل میتوانشد بهمراه امکانات قید شده از  
مسجر حاج عمران- تمرین بمقصد خاک مراق تسرد نمایند /

لیست افراد

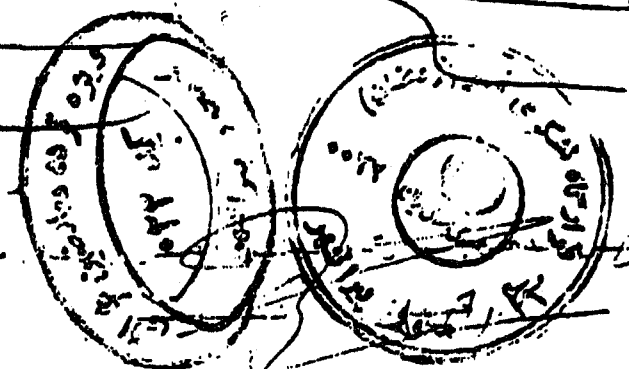
لیست امکانات

۱- نازل سلم حسین

۲- نسی من محمد

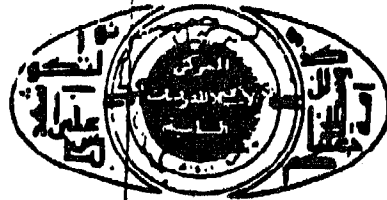
۳- خالد نعمت محمد

- ۱- \_\_\_\_\_
- ۲- \_\_\_\_\_
- ۳- \_\_\_\_\_
- ۴- \_\_\_\_\_
- ۵- \_\_\_\_\_
- ۶- \_\_\_\_\_
- ۷- \_\_\_\_\_
- ۸- \_\_\_\_\_
- ۹- \_\_\_\_\_
- ۱۰- \_\_\_\_\_



# مرکز اسلامی بررسی‌های سیاسی

بیتنا انوار العظمیٰ



مركز الاسلامی  
راسات السیاسیة  
ایران. طهران

ب: ۱۱۳۶۵ - ۵۵۹۳

نم :  
ریخ :

بسم الله الرحمن الرحيم  
از : مرکز اسلامی بررسی‌های سیاسی

سلام علیکم ..

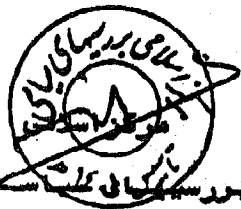
احتراما بدینوسیله اسامی زیر را جهت رست و برگشت  
به قای عراق معرفی می نمائیم فتمنا برادران از مجاهدین  
عراقی و مورد اطمینان این مرکز میباشند.

"از همکاری شما سپاسگزاریم و من اید... التولیق"

اسامیها:

- ۱- برادر مهتد جاسم امین
- ۲- برادر یزگار محمد صالح
- ۳- برادر احمد محمود صالح
- ۴- برادر حسن ابراهیم بصیر
- ۵- برادر سعد کاظم ابراهیم

سرتار



مركز اسلامی بررسی‌های سیاسی